



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
de Normandie**

Relevé de décision

Résidences de journalistes 2022-2023

Depuis 2015, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et à l'information un axe fort de sa politique. En 2019, un Plan d'éducation aux médias et à l'information déclinait quatre priorités :

- lutte contre contenus haineux, théorie du complot,
- décryptage de l'information (infox, sources, influences)
- meilleure compréhension du travail journalistique
- lutte contre le piratage, défense de la propriété intellectuelle

Dans ce contexte, la DRAC Normandie a initié pour la 3^{ème} année consécutive des résidences de journalistes sur les territoires avec les modalités suivantes en vigueur :

1. Appel à candidature des collectivités (ou personnes morales) qui souhaiteraient accueillir un journaliste en résidence sur tout ou partie de leur territoire. Elles décrivent les caractéristiques de ce dernier, ses acteurs, ses problématiques et les enjeux qui seraient ceux de la résidence.

2. Appel à candidature des journalistes pour développer un projet de résidence basé sur la candidature des territoires sélectionnés.

Les journalistes sélectionnés pour les résidences territoriales 2022 sont les suivants :

Résidence de journaliste à Creully -sur-Seulles

Isabelle Bordes.

Résidence de journaliste à Elbeuf

Joce Hue.

Résidence de Grand Quevilly

L'appel à candidatures pour la résidence de la Ville de Grand Quevilly s'étant avéré infructueux, il va être relancé.